

**FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE
COMITE REGIONAL FSCF DU CENTRE VAL DE LOIRE**

CONCOURS REGIONAL EN SECTIONS JEUNESSES ET AINEES

**CHARTRES – COMPLEXE DE LA MADELEINE - 28
12 JUIN 2022**

REGLEMENTS

1) PARTICIPATION :

Les mêmes Gyms doivent se présenter à tous les agrès et aux Ensembles (Programme FSCF 2022).
Mouvements d'Ensemble : la répartition aux ensembles est libre à concurrence de 4 à 7 gyms par ligne.
La présentation en quinconce est INTERDITE.

ALLIANCE :

Les clubs peuvent se regrouper pour faire 1 équipe. Contacter Hélène Lagneau par mail pour validation de l'alliance.

2) REPARTITION :

Pour toutes les épreuves, les Gyms seront réparties selon leur niveau et le nombre d'Agrès.
Attention : tous les jurys doivent juger tous les degrés

3) CATEGORIES :

Les Catégories sont :

- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| - Catégorie Régionale Supérieure : | 22 gymnastes et plus |
| - Catégorie 1 : | de 13 à 21 gymnastes |
| - Catégorie 2 : | de 8 à 12 gymnastes |
| - Catégorie 3 : | de 4 à 7 gymnastes |

Les degrés ne sont pas limités. Chaque équipe peut présenter les degrés qu'elle veut.

Les gyms ont la possibilité de changer de degré en changeant d'agrès. Il n'est pas nécessaire que la répartition des gymnastes par degrés soit égale à chaque appareil.

ATTENTION : Si votre Association présente des 6^{ème} degré, vous devez obligatoirement présenter un juge 6^{ème} qualifié
En cas de non respect de cette règle, une pénalité de 3 points par mouvement 6^{ème} présenté sera appliquée

4) RESERVES ET RECLAMATIONS :

Voir Programme FSCF 2022.

5) DEVOIRS DES JUGES :

Voir Programme FSCF 2022.

6) MONITEURS :

Tout moniteur ou monitrice qui ne sera pas en tenue sportive sera exclu(e) du plateau après avertissement.

7) SECRETAIRES :

Pour cette compétition, des SECRETAIRES D'ATELIER sont OBLIGATOIRES : au moins 1 par section.

Il s'agit de relever les notes auprès des juges et de les reporter sur les feuilles de pointage avant la remise au secrétariat.

8) CLASSEMENT :

Pour les jeunesses un classement général sur 13 notes (pour les catégories 1 et Régionale Supérieure) et un classement général sur 4 notes (pour les catégories 2 et 3) seront donnés.

NOUVEAUTE : Pour les aînées un classement général sur 8 notes (pour les catégories 1, 2 et Régionale Supérieure) et un classement général sur 4 notes (pour la catégorie 3) seront donnés.

CATEGORIE JEUNESSES : L'équipe classée première du Classement Général sur 13 notes et celle classée première du Classement général sur 4 notes seront déclarées CHAMPIONNES REGIONALES FSCF 2022.

CATEGORIE AÎNEES : L'équipe classée première du Classement Général sur 8 notes et celle classée première du Classement général sur 4 notes seront déclarées CHAMPIONNES REGIONALES FSCF 2022

Pour information aux clubs :

Classement « AU DRAPEAU » départemental : l'attribution des drapeaux, fanions départementaux est laissée à l'initiative des Comités Départementaux, mais les règlements ne doivent pas prévoir de modification aux épreuves imposées par les programmes. Chaque Comité Départemental fournira les secrétaires nécessaires pour établir ces classements.

Seul le classement général sera annoncé si la compétition se termine trop tard (inscrivez des juges en quantité, notamment en 6^{ème} degré, afin d'améliorer les conditions de compétitions)

TROPHEE DENISE LEMAÎTRE :

Un trophée sera remis aux sections jeunesse et aînée ayant obtenu la meilleure note aux ensembles.

Il sera remis en jeu tous les ans.

NB : Les moniteurs et monitrices ne sont pas tenus de donner les répartitions aux juges